

GUIDE PRATIQUE

Prévenir les fraudes sur Internet et investir avec vigilance

PROTÉGER SON INVESTISSEMENT



VÉRIFIER

Avant de cliquer ou de payer

LE BON RÉFLEXE

Avant d'investir en ligne : **STOP • VÉRIFIER • COMPARER • DÉCIDER.**

Ce guide du Conseil du Marché Financier (CMF) a pour objectif de renforcer la vigilance du public face aux sollicitations d'investissement diffusées par Internet, les réseaux sociaux, les applications de messagerie et les plateformes numériques.

Il ne s'agit pas de se méfier des offres en ligne des professionnels agréés, mais d'adopter quelques réflexes simples avant de communiquer des données personnelles, d'ouvrir un compte, de transférer des fonds ou de suivre une recommandation d'investissement.

Ce guide a été préparé à l'occasion du « World Investor Week 2026 » dont l'actuelle édition met notamment l'accent sur la résilience des investisseurs, la prévention de la tromperie numérique et l'alerte contre les escroqueries.

1. Pourquoi les fraudes en ligne sont-elles difficiles à repérer ?

Les fraudeurs exploitent les mêmes outils numériques que les professionnels légitimes : sites Internet, publicités, réseaux sociaux et applications mobiles. L'apparence professionnelle d'une offre ne constitue donc pas une preuve de sa légitimité.

- Un site peut reproduire les couleurs, le logo ou le nom d'une entité connue ou d'une institution publique.
- Un faux conseiller peut utiliser le nom et la photographie d'un véritable professionnel du marché financier.
- Des témoignages, captures d'écran ou relevés de gains peuvent être fabriqués.
- Une publicité peut conduire vers un forum ou groupe de discussion présenté comme une communauté d'investisseurs.
- Des outils d'intelligence artificielle peuvent faciliter la création de voix, images ou vidéos trompeuses.

LES SIGNAUX D'ALERTE



- Rendement garanti
- Urgence
- Faux expert
- Paiement inhabituel

À RETENIR

La qualité graphique d'un site, le nombre d'abonnés d'un compte ou la présence d'un prétendu expert ne prouvent ni l'existence d'une autorisation, ni la réalité de l'investissement.

2. Les principaux signaux d'alerte

Une fraude peut prendre des formes très différentes. Certains indices doivent toutefois immédiatement conduire l'investisseur à ralentir, vérifier et, si nécessaire, interrompre tout contact.

Signal d'alerte	Pourquoi être prudent ?
Rendement élevé ou garanti	Tout investissement comporte un risque; une promesse de gain important sans risque est un signal d'alerte.
Pression pour agir immédiatement	L'urgence artificielle empêche de vérifier l'offre et l'identité de l'interlocuteur.
« opportunité réservée »	Le discours cherche souvent à créer un sentiment d'exclusivité ou de peur de manquer une occasion.
Demande de paiement inhabituel	Un transfert vers un compte personnel, ou un bénéficiaire inconnu doit être vérifié.
Demande de frais pour débloquent un retrait	Il s'agit d'un procédé fréquemment utilisé dans les escroqueries : après un premier versement, de nouveaux paiements sont exigés.
Refus de fournir une documentation claire	L'absence d'informations sur les risques, frais, conditions de retrait ou identité de l'interlocuteur est préoccupante.

RÈGLE SIMPLE

Plus l'offre paraît urgente, exceptionnelle ou facile, plus il est important de prendre le temps de la vérifier.

Les autorités internationales identifient notamment les promesses de rendements élevés avec peu ou pas de risque, la pression à agir et les mécanismes destinés à construire progressivement la confiance comme des signaux caractéristiques.

3. Réseaux sociaux : ne pas confondre popularité et fiabilité



Les réseaux sociaux peuvent être utiles pour s'informer, mais ils ne constituent pas, à eux seuls, une source suffisante pour prendre une décision d'investissement. Une publication très partagée peut être fausse ; un groupe très actif peut être artificiellement animé ; un influenceur peut ne pas être un professionnel autorisé.

- Ne prenez pas une décision d'investissement sur la seule base d'une publication, d'une vidéo ou d'un message privé.
- Ne considérez pas les commentaires ou témoignages d'autres membres d'un groupe comme une preuve de rendement réel.
- Vérifiez séparément l'identité et l'autorisation du professionnel, en utilisant les coordonnées officielles.
- Ne cliquez pas automatiquement sur les liens transmis par un inconnu ou par un compte qui prétend représenter une institution.
- Prenez garde aux faux profils et aux comptes presque identiques à ceux d'un professionnel ou d'une institution officielle.

4. Attention à l'usurpation d'identité et aux faux documents

Les fraudeurs peuvent usurper le nom, le logo, l'adresse électronique ou l'identité visuelle d'une entreprise, d'un professionnel ou d'une institution officielle. La diffusion d'un document portant un logo officiel ne suffit donc pas à établir son authenticité.

Le CMF a récemment mis en garde le public contre des tentatives d'escroquerie numérique utilisant sa dénomination et des documents qui lui sont attribués pour proposer des services d'investissement fictifs.

- Ne répondez pas directement à une adresse ou à un numéro figurant uniquement dans le message reçu.
- Retrouvez vous-même le site officiel de l'organisme et utilisez ses coordonnées publiées.
- Vérifiez l'adresse complète du site Internet : une différence d'une lettre ou d'un caractère peut être significative.
- Ne considérez pas un certificat, une attestation ou un document PDF comme une preuve suffisante.
- En cas de doute, demandez confirmation à au professionnel ou à l'organisme concerné avant toute opération.

5. Avant de verser un seul dinar : la vérification en 4 étapes

LE RÉFLEXE EN 4 ÉTAPES

- ☒ **Vérifier**
- ☒ **Comparer**
- ☒ **Questionner**
- ☒ **Conserver les preuves**

Étape	Question à se poser
1 — Qui ?	Qui me propose l'investissement ? Quelle est l'identité exacte du professionnel ou de la société ?
2 — Autorisé ?	Le professionnel est-il autorisé à exercer l'activité concernée en Tunisie ? Vérification via les sources officielles du CMF.
3 — Quoi ?	Quel est le produit ? Quels sont les risques, les frais, les conditions de retrait et la durée ?
4 — Où va l'argent ?	Au nom de qui le paiement est-il effectué ? Qui en est le bénéficiaire ?

NE VOUS CONTENTEZ PAS D'UNE SEULE PREUVE

Une recherche sur Internet peut révéler des informations contradictoires. Croisez les informations et contactez l'organisme concerné par un canal officiel.

Le CMF recommande notamment de vérifier l'agrément des intermédiaires en bourse et des sociétés de gestion, de lire attentivement les documents et de s'informer sur les frais, risques et conditions applicables.

6. Si vous avez déjà envoyé de l'argent ou communiqué vos données

NE JAMAIS CÉDER À LA PRESSION

COMPTE

████████████████████

**NE PAS
PAYER**

sous pression

Une erreur ou un premier versement ne signifie pas qu'il est trop tard pour agir. L'objectif est d'éviter que le préjudice ne s'aggrave et de conserver les éléments utiles à la compréhension de la situation.

- Arrêtez les échanges avec l'interlocuteur suspect et ne versez pas de nouveaux fonds.
- Ne payez pas de « frais de récupération » à une personne qui promet de récupérer votre argent contre paiement.
- Contactez rapidement votre banque ou l'établissement financier concerné pour signaler l'opération et demander quelles mesures peuvent encore être prises.
- Conservez les messages, courriels, numéros de téléphone, adresses Internet, captures d'écran, documents reçus et justificatifs de paiement.
- Signalez les faits aux autorités compétentes et, lorsque cela relève de son champ d'intervention, informez le CMF.

7. Les 10 réflexes de l'investisseur vigilant

01

Je ne confonds jamais rendement élevé et rendement garanti.

02

Je ne prends pas de décision sous pression.

03

Je vérifie l'identité du professionnel et son autorisation.

04

Je retrouve moi-même les coordonnées officielles de l'organisme.

05

Je lis les documents et les conditions avant de payer.

06

Je vérifie les risques, les frais et les conditions de retrait.

07

Je ne communique pas mes mots de passe, codes ou données sensibles.

08

Je me méfie des témoignages, captures d'écran et vidéos de gains.

09

Je conserve les preuves de mes échanges et paiements.

10

En cas de doute, je m'arrête et je demande conseil avant d'investir.

8. Une dernière vérification avant de cliquer

LA QUESTION À SE POSER

Si je prends cinq minutes pour vérifier cette offre, qu'est-ce que je risque de perdre ?

Dans la plupart des situations, prendre le temps de vérifier l'identité de votre interlocuteur, son autorisation, le produit proposé, les risques, les frais et la destination des fonds est une étape indispensable.

Le CMF met à la disposition du public des informations et des ressources destinées à favoriser la compréhension du marché financier et la protection des épargnants. Consultez le site officiel du CMF et utilisez ses coordonnées officielles pour toute vérification.

<https://www.cmf.tn/>

PROTÉGER SON INVESTISSEMENT



VÉRIFIER

Avant de cliquer ou de payer